

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.

Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.

Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

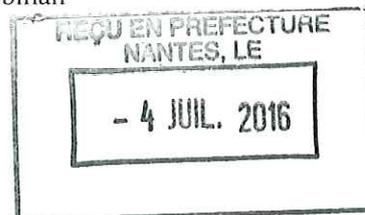
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La ROCHE BERNARD

7 RESSOURCES :

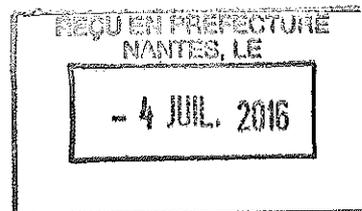
Budget Principal : exercice 2016 : décision modificative n°1

La décision modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2016 est présentée pour les montants figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT



BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2016

Section d'Investissement

Chapitre-article-désignation	Dépenses			Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
23-238-AVANCES ET ACOMPTES VERSES		56 636,03	65 636,03			
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	56 636,03		351 956,93			
TOTAL	56 636,03	56 636,03		0,00	0,00	

Section de Fonctionnement

Chapitre-article-désignation	Dépenses			Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
022 - Dépenses imprévues		113 602,52	204 702,52			
002- Résultat de fonctionnement reporté					113 602,52	1 627 476,28
TOTAL	0,00	113 602,52		0,00	113 602,52	

REÇU EN PREFECTURE
 NANTES, LE
 - 4 JUIL. 2016